



Saint-Étienne, le 22 janvier 2021

Lettre ouverte

À

Mesdames et Messieurs les élu.e.s du
conseil métropolitain Saint-Étienne
Métropole

OBJET :

Délégation du service public de
production et de distribution d'eau
potable sur le périmètre desservi par
l'usine de Solaure

Mesdames, Messieurs,

Le conseil métropolitain de ce jeudi 28 janvier est appelé à se prononcer sur le choix d'un mode de gestion unique pour l'eau potable de treize communes de la Métropole à compter de 2022. Le projet qui sera soumis au vote propose la création d'un service en DSP engageant pour une durée de six à treize ans les villes de Sorbiers, La Talaudière, Saint-Jean-Bonnefonds, Fontanès, Roche-la-Molière, Saint-Priest-en-Jarez, Villars, L'Étrat, Saint-Étienne, La Gimond, La Tour-en-Jarez, Saint-Genest-Lerpt et Saint-Héand.

Le renouvellement des contrats **devrait être l'occasion de faire le point sur la période qui s'achève**. Quel est le bilan des services actuels en termes de performance, de qualité du réseau et de l'eau ? Quelles sont les pistes d'amélioration ? Quelles priorités peut-on fixer pour les années à venir ? Pour Saint-Étienne en particulier, après trente ans de délégation qui ont débuté dans les irrégularités juridiques et les hausses tarifaires, il semble crucial de mieux maîtriser ces éléments avant d'engager un nouveau contrat.

Plusieurs options pourraient logiquement être envisagées : DSP, SPL, SEML, SEMOP, régies publiques municipales ou communautaire, etc, mais l'étude et les analyses du consultant sur lesquelles se base le projet de délégation ne compare que l'affermage [DSP] et la régie. Aucune étude financière approfondie ne figure pour des alternatives comme la SPL, SEML ou SEMOP, balayées dès les premières pages. Nous pensons que ces possibilités devraient être étudiées elles aussi, **pour se doter d'un maximum d'éléments et s'assurer de bien faire le meilleur choix : celui du meilleur service au meilleur prix**.

Les conclusions du rapport ne tranchent d'ailleurs pas si catégoriquement en faveur de la DSP. Avec un écart de seulement 80 000 € pour la première année, la différence projetée entre les coûts d'un service en régie et en DSP est minime si l'on tient compte du périmètre en jeu et de la durée d'engagement considérée. Les scénarios du rapport reposant sur beaucoup d'hypothèses à étoffer et les projections financières globales restant très proches, cela appelle des études plus approfondies.

Le rapport nous semble également insuffisant en ce qu'il ne s'attache qu'à comparer deux hypothèses financières : or, il semble peu avisé de se prononcer uniquement sur la base de projections financières lorsque l'on parle **d'une ressource aussi universelle, vitale, et menacée**.

D'autres questions sont encore à prendre en compte : quelle structure tarifaire privilégier, pour quelle tarification sociale et/ou progressive éventuelle ? Quelles mesures sociales et environnementales pourraient être mises en œuvre ? Quelle place pour l'innovation, notamment en lien avec les questions de développement durable et de protection de la ressource ? Quels outils utiliser pour une participation démocratique des citoyen.ne.s à la gestion de la ressource ? Comment avancer sur des problématiques de long terme telles que l'harmonisation des rendements

vers le haut [actuellement très disparates : entre 63 et 90% sur les treize communes concernées] et l'harmonisation des prix vers le bas [très disparates également : entre 1,39 € et 4,18 € TTC le mètre cube] ?

Nous craignons que le conseil métropolitain s'oriente sur **une décision précipitée et peu concertée**, à contre-courant des orientations actuelles des grandes métropoles vers le retour en régie (Paris, Grenoble, Bordeaux, Nice, Lyon) et ce **sur la base d'un rapport incomplet et reposant sur beaucoup de suppositions** dont les justifications ne sont pas toujours claires. En voici quelques exemples :

- p. 103 : la marge de la DSP est estimée à 2% des charges au nom d'une « concurrence vive » mais le rapport admet qu'elle pourrait être « doublée ou triplée » sans pour autant étayer de projection financière avec ces hypothèses ; il existe pourtant une réelle possibilité que les opérateurs s'entendent pour se partager les marchés de la Métropole en plusieurs îlots avec la conséquence logique de fausser la concurrence et ne pas tirer les prix vers le bas comme indiqué.
- p. 124 : les produits de traitement ont été estimés plus chers en régie du fait de capacités de négociation moindres que les grands groupes. Cet argument peut se défendre, mais comment a été établi le taux des prix qui seraient pratiqués pour la régie à savoir « 20% supérieurs » ?
- p. 162 : le taux d'emprunt pour une régie passerait de 0,5% en 2020 à 3% en 2030 : là encore, comment ont été fixés ces taux ?

Le Pacte Métropolitain, en vertu duquel le mode de gestion de l'eau devait relever du choix des communes, vient de prendre fin avec l'année 2020. Pour autant, faut-il complètement en oublier les grands principes qui ont prévalu pendant cinq ans sur notre territoire et se dispenser de consulter les conseils municipaux et les habitant.e.s des villes concernées ? Faut-il valider sans plus en discuter ce projet qui va imposer l'affermage à trois communes pourtant satisfaites de leur régie communautaire ? N'y-a-t-il qu'une voie acceptable, qu'un modèle à suivre, de gré ou de force ? Ne peut-on pas envisager de modalités alternatives, et notamment **le maintien de cette régie, qui pratiquait les parts fixes les plus basses de la Métropole ?**

Nous sommes conscient.e.s que le processus du choix du mode de gestion devra être lancé dans un délai raisonnable compte tenu des procédures à engager ensuite, mais cela ne peut vous exonérer de disposer de davantage d'éléments. **Nous souhaitons que vous puissiez faire ce choix en toute connaissance de cause** et que les habitant.e.s puissent également être informé.e.s et impliqué.e.s dans les réflexions sur l'avenir de ce bien commun qu'est l'eau. Il ne s'agit pas pour nous de remettre en cause votre légitimité d'él.u.e.s et nous sommes conscient.e.s que les décisions vous appartiennent. Mais nous sommes convaincu.e.s que la mise en place d'un véritable processus de participation citoyenne est indispensable pour le renouveau démocratique et pour l'acceptabilité sociale de ce choix essentiel.

Pour toutes ces raisons, nous vous exhortons à **refuser ce projet en l'état et à faire reporter le vote de ce jeudi 28 janvier en demandant à approfondir les études** avant de prendre une décision aussi engageante pour ces treize communes avec si peu de données en main. Nous vous demandons également de bien vouloir appeler à saisir le Conseil de Développement, où citoyen.ne.s, acteurs économiques, institutionnels et associatifs, pourront s'associer à la réflexion sur ce projet, en particulier autour des objectifs de développement durable de la Métropole.

Vous remerciant par avance pour votre considération, Mesdames, Messieurs, nous vous prions d'agréer nos salutations respectueuses et nous tenons à votre disposition.

Le collectif Eau Citoyenne Bien Commun